



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 6 octobre 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Suspension provisoire de la chasse jusqu'au 17 octobre

Le préfet prolonge l'arrêté qui suspend la chasse, sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe, jusqu'au 17 octobre à minuit.

Le passage de l'ouragan MARIA en Guadeloupe a entraîné des impacts significatifs sur la faune sauvage et ses habitats.

Au vu de l'urgence de la situation et des exigences de protection du patrimoine naturel, il est nécessaire d'adopter des mesures de gestion exceptionnelles de la faune sauvage.

Le préfet de la Guadeloupe avait ainsi pris un premier arrêté qui suspendait l'exercice de la chasse sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe, du jeudi 28 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017 à minuit. Cet arrêté est reconduit jusqu'au 17 octobre à minuit.

Par ailleurs, toute sortie en milieu forestier est vivement déconseillée. La majorité des sites reste très dangereux en raison des possibles chutes d'arbres et de glissements de terrain.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32